

# Priorités 2019

L'Union des producteurs agricoles rencontre

M. Éric Girard, député de Groulx et ministre des Finances



**Agriculture et forêt privée :  
des leviers de développement  
pour le Québec et ses régions**

Consultation prébudgétaire du gouvernement du Québec

Montréal

Le 21 janvier 2019



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR

*L'Union des producteurs agricoles*





## Portrait de l'Union des producteurs agricoles

L'Union des producteurs agricoles (UPA) représente les quelque 42 000 productrices et producteurs agricoles ainsi que tous les producteurs forestiers du Québec. Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent, c'est le secteur général, et selon le type de production agricole qu'ils exercent, c'est le secteur spécialisé.

90

syndicats  
locaux

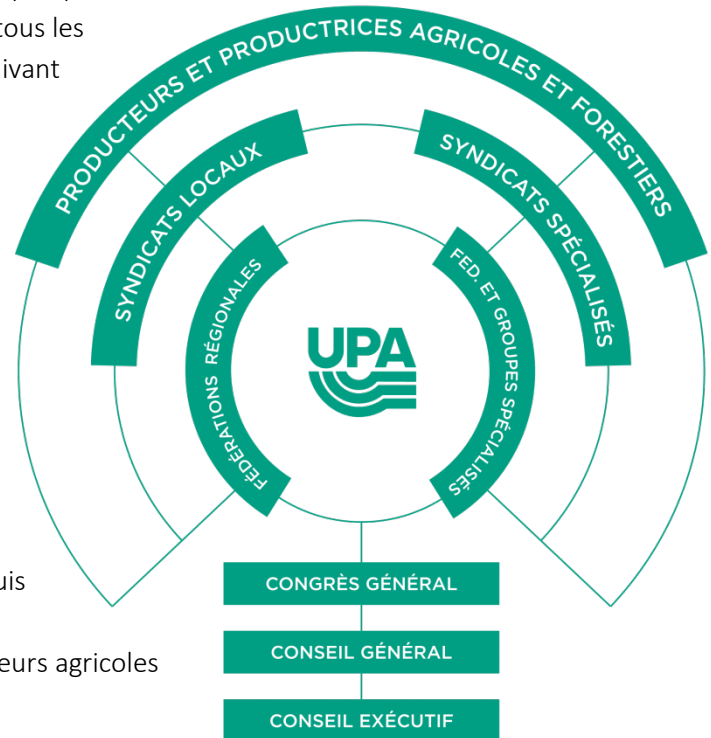
12

fédérations  
régionales

150

groupes régionaux et  
provinciaux spécialisés

Avec ses 90 syndicats locaux, ses 12 fédérations régionales et ses 150 groupes régionaux et provinciaux spécialisés, l'UPA est présente partout au Québec. Depuis près de 95 ans, elle poursuit la mission de promouvoir, défendre et développer les intérêts de tous les producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.



### ► Adhésion 2018



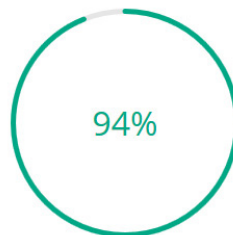
28 185

fermes



26 577

fermes membres



94%

taux d'adhésion





## Table des matières

Des performances exceptionnelles.....	5
<b>1. Soutenir l’agriculture pour nourrir et enrichir le Québec.....</b>	<b>7</b>
▶ Les investissements : le talon d’Achille du secteur agricole québécois.....	7
<b>2. Moderniser les outils de gestion des risques afin qu’ils soient plus performants et stimuler les investissements .....</b>	<b>9</b>
▶ Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles.....	9
▶ Agri-Québec et Agri-investissement.....	10
▶ Programme Agri-Québec Plus .....	10
▶ Assurance récolte.....	10
▶ Hausse accélérée du salaire minimum .....	10
<b>3. Mettre en place un régime de taxation foncière équitable pour l’agriculture et la foresterie privée .....</b>	<b>12</b>
<b>4. Soutenir la relève par un meilleur accès aux terres.....</b>	<b>14</b>
<b>5. Mettre en œuvre le plan vert agricole .....</b>	<b>16</b>
<b>6. Appuyer les producteurs en foresterie privée .....</b>	<b>17</b>
▶ Programme d’aide à la mise en valeur des forêts privées.....	18
▶ Machinerie forestière .....	19
<b>Annexe : Cadre financier .....</b>	<b>20</b>



## Des performances exceptionnelles

En 2017, le secteur agricole québécois a généré 8,5 G\$ de recettes de marché, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Chaque année, en forêt privée, entre 15 000 et 20 000 producteurs récoltent de la matière ligneuse pour une valeur de plus de 350 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,4 G\$. Seize pour cent de la forêt productive québécoise appartient à 134 000 propriétaires. La possibilité de récolte forestière de ce territoire est de 16,7 Mm<sup>3</sup>, soit 33 % de la possibilité totale du Québec. En 2017, la récolte s'est élevée à 8,0 Mm<sup>3</sup> de bois, soit 48 % de son potentiel. L'activité sylvicole des boisés privés occupe annuellement, en forêt et en usine, 24 860 personnes (9 399 équivalents temps complet).

Comme le démontre le tableau ci-dessous, ces dernières années, la croissance du secteur agricole a été supérieure au reste de l'économie québécoise.



Depuis 2008, les recettes monétaires du secteur agricole ont augmenté en moyenne de 250 M\$ par année, une hausse de 31 %<sup>2</sup> sur 10 ans. Il fait nul doute que cette croissance a eu des effets positifs sur la balance commerciale du Québec, car nos exportations bioalimentaires internationales ont augmenté de près de 80 % au cours de la même période. Bon an mal an depuis 10 ans, la croissance annuelle de nos exportations a été de 6,8 %, elle s'est établie à 4,7 % aux États-Unis et à 5,8 % du côté de l'Union européenne. Elle a été de 5,7 % en Ontario et de 4,1 % dans l'ensemble des autres provinces canadiennes<sup>3</sup>.

Environ 70 % des produits agricoles québécois sont transformés chez nous, ce qui constitue la plus forte proportion de toutes les provinces canadiennes. Par ailleurs, au Québec, 80 % (7 G\$) des produits exportés ont

<sup>1</sup> Sources : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 379-0030 – produit intérieur brut (PIB) aux prix de base*, CANSIM (base de données) et estimations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

<sup>2</sup> Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 32-10-0045-01*.

<sup>3</sup> Source : MAPAQ, *Le Bioalimentaire économique, bilan de l'année 2017*, p 28.



subi à tout le moins une première transformation. En Ontario et dans le reste du Canada, cette proportion était respectivement de 69 % et de 45 %<sup>4</sup>.

La synergie importante entre les maillons de la production agricole et de la transformation alimentaire au Québec génère des retombées économiques considérables. En 2017, les deux secteurs combinés ont généré près de 223 000 emplois<sup>5</sup>, soit 5,3 % des emplois de la province, et ont engendré 21,8 G\$ de PIB<sup>6</sup>, ce qui correspond à 5,3 % du PIB québécois. Enfin, ces secteurs ont aussi contribué à hauteur de 3,3 G\$ aux revenus des divers paliers de gouvernement, dont 2,0 G\$ au gouvernement du Québec, soit 1,9 % de ses revenus totaux.

## EMPLOIS ET PIB GÉNÉRÉS PAR L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE AU QUÉBEC 2017

	<b>Retombées totales<sup>7</sup></b>
<b>Production agricole</b>	
Emplois (ETC)	83 583
PIB (M\$)	7 350
<b>Transformation</b>	
Emplois (ETC)	139 226
PIB (M\$)	14 454
<b>Industrie agroalimentaire</b>	
Emplois (ETC)	222 809
PIB (M\$)	21 803



<sup>4</sup> Source : MAPAQ, *Le Bioalimentaire économique, bilan de l'année 2017*, p 30.

<sup>5</sup> Emplois directs, indirects et induits, exprimés en équivalents temps complet (ETC).

<sup>6</sup> PIB direct, indirect et induit.

<sup>7</sup> Retombées directes, indirectes et induites. Sources : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC et MAPAQ (2018), STATISTIQUE CANADA (2018b, 2018d, 2018e, 2018f, 2018h et 2018j) et ECOTEC CONSULTANTS (2018).



## Soutenir l'agriculture pour nourrir et enrichir le Québec

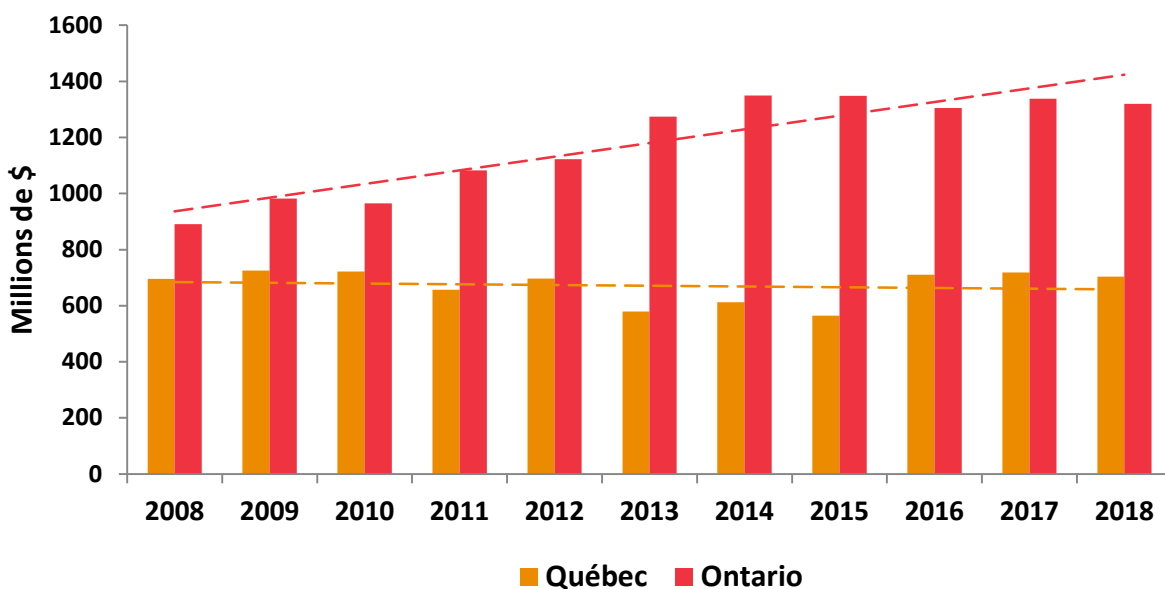
Dans une autre étude réalisée en 2016, ÉcoRessources avait aussi évalué le potentiel de croissance en agriculture pour la période 2016-2025 et défini les conditions nécessaires pour l'atteindre. Globalement, ce potentiel est estimé à 30 % et, étant donné la part importante des produits agricoles transformés ici, une croissance équivalente du secteur de la transformation peut être envisagée.

Le Sommet sur l'alimentation de 2017 a établi des objectifs gouvernementaux pour le développement du secteur bioalimentaire en concordance avec ce potentiel estimé lequel permettrait d'atteindre les cibles établies, soit porter à 34 G\$ (+10 G\$) le contenu québécois dans l'alimentation des Québécois et à 14 G\$ (+ 6 G\$) les exportations bioalimentaires, d'ici 2025. Ces cibles sont atteignables si les entreprises agricoles peuvent compter sur de bons outils de gestion des risques et des filets de sécurité du revenu. C'est là la clé de l'investissement en agriculture.

### ► Les investissements : le talon d'Achille du secteur agricole québécois

Entre 2008 et 2018, le niveau d'investissement des producteurs agricoles québécois est demeuré stable, alors que les recettes monétaires du secteur ont augmenté d'environ 30 %. Pendant ce temps, alors qu'ils enregistraient une hausse de 35 % de leurs recettes monétaires, les producteurs agricoles ontariens ont augmenté de près de 50 % leurs investissements.

### DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN AGRICULTURE (M\$)



Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 34-10-0035-01*.



Les investissements en entreprises, peu importe le secteur, permettent une croissance et une hausse d'efficacité. Or, pour investir, les entreprises ont besoin d'un environnement d'affaires favorable et bien que le secteur agricole ait fait bonne figure au cours de la dernière décennie, des nuages se pointent à l'horizon.

À titre d'exemple, le niveau de confiance des producteurs dans le secteur animal a connu une forte baisse entre 2014 et 2018, passant de 76 % à 58 %<sup>8</sup>. Les récents accords commerciaux qui ont créé des brèches importantes dans les secteurs sous gestion de l'offre combinés aux impacts des guerres commerciales et aux événements climatiques extrêmes rendent l'environnement d'affaires moins intéressant. Cette situation génère de l'incertitude chez les agriculteurs qui limitent les investissements dans leurs entreprises.

Les équipements de ferme doivent être modernisés afin de répondre aux attentes sociétales, notamment en matière de bien-être animal et de protection de l'environnement. L'actuel programme d'investissement à la ferme est un bon outil, mais son budget est insuffisant et celui-ci ne couvre pas tous les besoins (secteur végétal et défis environnementaux). Ce type de soutien est d'autant plus nécessaire que la plupart de ces investissements ne sont pas rémunérés par le marché.

## ► Nos demandes

- **Pour les cinq prochaines années, bonifier le programme d'investissement à 50 M\$ par année et élargir sa portée afin qu'il couvre adéquatement les besoins régionaux et sectoriels, notamment pour le secteur végétal et le maraîchage biologique intensif (prolongement de la saison de cultures).**



---

<sup>8</sup> Source : Sondage réalisé par ÉcoRessources pour le compte de l'UPA.



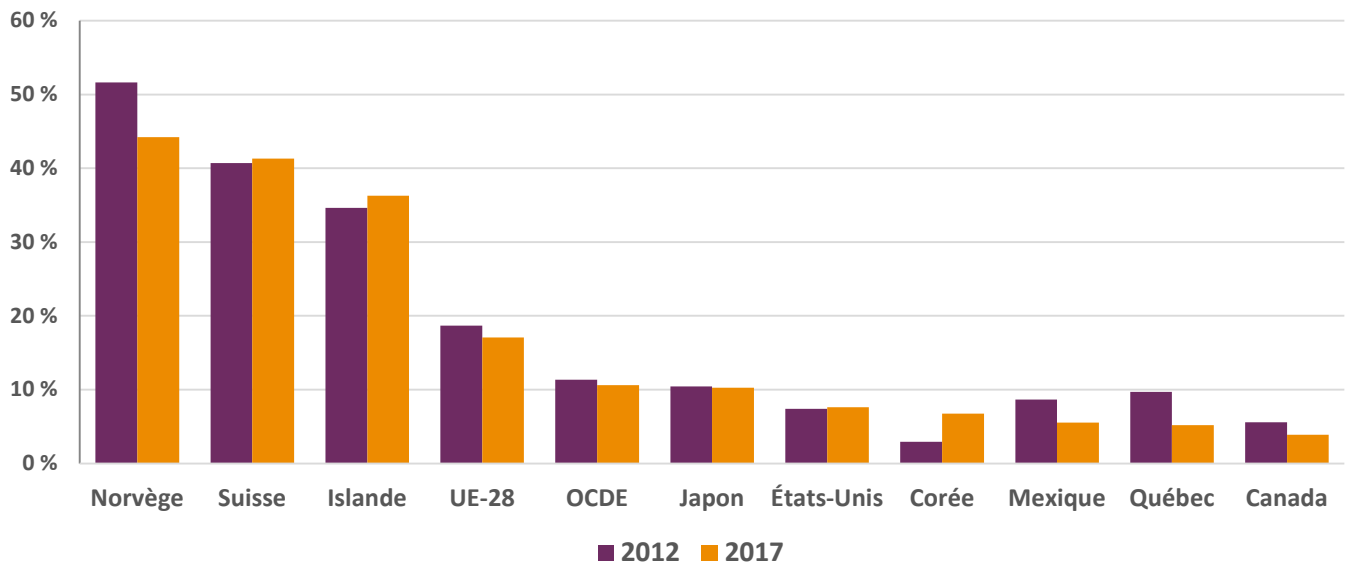


## Moderniser les outils de gestion des risques afin qu'ils soient plus performants et stimuler les investissements

Le secteur agricole contribue à la santé du Québec et de ses régions. Toutefois, pour pouvoir faire face aux soubresauts des marchés et aux aléas climatiques, de bons programmes de gestion des risques doivent être accessibles aux producteurs. Ces programmes créent un environnement plus stable, ce qui permet aux producteurs d'investir, de s'adapter et de transférer leurs actifs à la génération suivante.

Historiquement, au Québec, le secteur agricole bénéficiait de transferts budgétaires comparables à la moyenne de ceux observés dans les pays de l'OCDE. Or, au cours de la dernière décennie, le soutien offert ici par les deux paliers de gouvernement a considérablement diminué, si bien qu'aujourd'hui, nous sommes nettement désavantagés par rapport à nos concurrents.

### TRANSFERTS BUDGÉTAIRES EN AGRICULTURE PAR RAPPORT À LA VALEUR DE LA PRODUCTION (%)



Sources : OCDE (2018a), STATISTIQUE CANADA (2018a, 2018b, 2018c, 2018d, 2018e, 2018f et 2018g) et calculs de Coop Carbone (2018).

### ► Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) agit comme un filet de sécurité dans plusieurs productions (céréales, pommes, bovins, agneaux et porcs). Il doit être modernisé si l'on veut qu'il continue à jouer convenablement son rôle, soit de permettre aux producteurs de traverser les crises. Soulignons qu'en 2016, la valeur totale de la production couverte par l'ASRA était de 2,1 G\$, soit le quart des recettes monétaires agricoles de la province.



## ► Agri-Québec et Agri-investissement

Des adaptations aux programmes Agri-Québec sont aussi nécessaires pour les entreprises qui génèrent moins de revenus et qui ne sont pas couvertes par l'ASRA. Lors du dernier recensement sur l'agriculture en 2016, 45 % des fermes québécoises affichaient un chiffre d'affaires de 100 000 \$ et moins. Ces entreprises dégagent de faibles marges, ce qui limite les avantages qu'elles peuvent tirer des programmes Agri-Québec et Agri-investissement. Il faut savoir que par le biais de ces programmes, les gouvernements versent un montant équivalant aux sommes déposées par l'entreprise agricole dans un compte à cet effet. Comme ce montant est calculé essentiellement à partir des ventes nettes admissibles de l'entreprise, les fermes de petite taille ont, finalement, un appui limité qui ne leur permet certes pas de faire face aux coups durs.

On constate également que les entreprises situées dans les MRC jugées prioritaires par le ministère de l'Agriculture sont elles aussi mal servies par les programmes de gestion des risques, cette fois en raison de contraintes climatiques moins favorables et de l'éloignement des marchés de consommation.

## ► Programme Agri-Québec Plus

De son côté, le programme Agri-Québec Plus ne permet pas actuellement aux producteurs de traverser des périodes prolongées de bas prix et met à risque les entreprises dont les principales productions ne sont pas admissibles au programme ASRA ni couvertes par la gestion de l'offre.

## ► Assurance récolte

Comme on a pu le constater au cours de l'été 2018, les entreprises agricoles sont impuissantes devant les soubresauts climatiques ou les humeurs de mère Nature. La sécheresse vécue l'été dernier a affecté plusieurs entreprises et bien que le programme d'assurance récolte (ASREC) performe dans des conditions normales, il n'est pas adapté aux situations extrêmes; à tout coup, des mesures d'exception doivent être déployées pour soutenir adéquatement les agriculteurs. Or, il apparaît clairement que le réchauffement planétaire s'accompagnera d'évènements climatiques extrêmes comme ceux de l'été dernier. D'ailleurs, le ministre de l'Agriculture a lancé un comité de travail pour évaluer et proposer des modifications à l'ASREC. Ce rapport devrait être finalisé au cours du printemps 2019.

## ► Hausse accélérée du salaire minimum

Les hausses importantes et successives du salaire minimum, en 2017 et 2018, ont grandement affecté la situation financière des entreprises agricoles du Québec et dans certains cas elles menacent leur viabilité. Dans les productions maraîchères, serricoles, de petits fruits ainsi que dans les vergers, les coûts de main-d'œuvre sont



très élevés et peuvent même représenter plus de 50 % des dépenses des entreprises, comme c'est le cas dans la production de fraises et framboises.

Les agriculteurs sont d'accord avec l'objectif de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Cependant, des mesures pour atténuer l'impact de la hausse rapide des salaires seront nécessaires pour le secteur agricole, plus spécifiquement pour les entreprises horticoles.

## ► **Nos demandes**

- ▶ **Rétablir le budget de La Financière agricole du Québec à 630 M\$ et ainsi se donner les moyens de moderniser les programmes de soutien du revenu et de gestion des risques d'entreprise (l'organisme a aussi grandement besoin d'améliorer son fonctionnement notamment en matière de systèmes informatiques).**
  - ▶ **Bonifier le programme ASRA :**
    - | Actualiser la rémunération de l'exploitant dans le calcul des coûts de production servant à établir le revenu stabilisé;
    - | Ne plus tenir compte des sommes cumulées à la suite de plusieurs années d'arrimage entre l'ASRA et le programme Agri-investissement pour déterminer le niveau des compensations versées aux producteurs.
  - ▶ **Bonifier le programme Agri-Québec en ajoutant deux volets :**
    - | L'un couvrant les besoins des petites entreprises (moins de 100 000 \$ de revenu agricole brut);
    - | L'autre, ceux des entreprises situées dans les régions périphériques (MRC prioritaires).
  - ▶ **Bonifier le programme Agri-Québec Plus dans les secteurs sans ASRA ni gestion de l'offre.**
  - ▶ **Donner suite aux recommandations du groupe de travail de l'ASREC.**
  - ▶ **Pallier les hausses de salaire largement supérieures à l'inflation :**
    - | À l'instar de l'Ontario, offrir un programme complémentaire de sécurité du revenu;
    - | Mettre en place un fonds de soutien à l'investissement et à l'adaptation afin de déterminer les meilleures technologies d'automatisation et de faciliter leur intégration dans les entreprises agricoles.



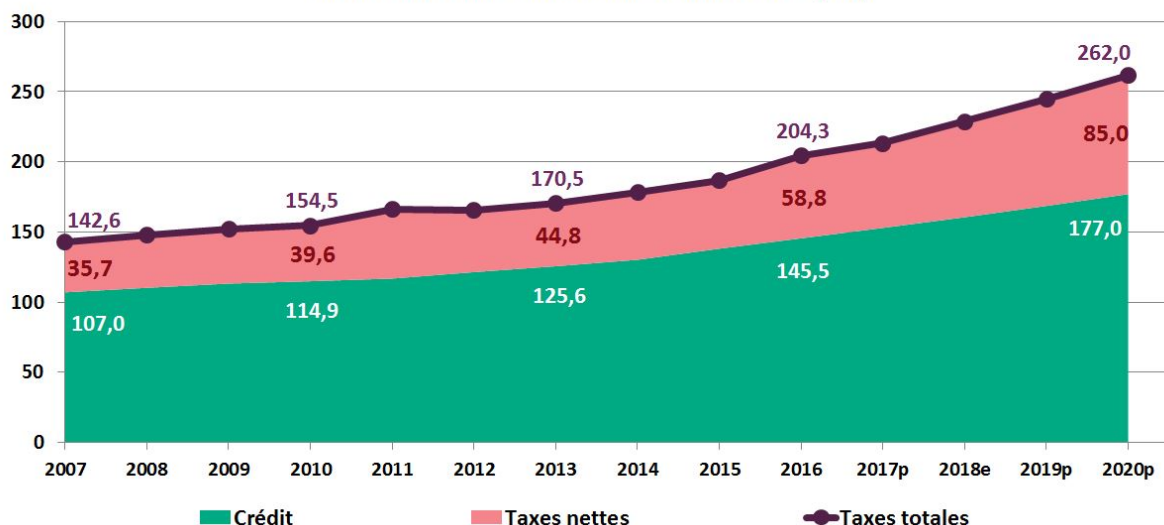
## Mettre en place un régime de taxation foncière équitable pour l'agriculture et la foresterie privée

En raison des grandes superficies de terre nécessaires pour la pratique de l'agriculture, les impôts fonciers applicables aux terres agricoles sont nettement disproportionnés par rapport aux revenus générés et aux services municipaux reçus. Il y a plusieurs décennies, pour atténuer ce déséquilibre entre les agriculteurs et les autres usagers du territoire, le gouvernement a mis en place le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA). Le secteur de la forêt privée connaît les mêmes enjeux, ce qui explique la mise en place du remboursement des taxes foncières pour les boisés sous aménagement. Mentionnons que ce type d'intervention existe seulement au Québec, car ailleurs en Amérique du Nord et dans le monde, le secteur agricole bénéficie d'un allègement de l'impôt foncier plutôt que d'un programme nécessitant des transferts directs de l'État, et ce, grâce à des régimes de taxation foncière municipale adaptés (ex. taux de taxe préférentiel, évaluation des terres selon le revenu généré ou la valeur agronomique, etc.).

Ces dernières années, la hausse de la valeur des terres et des boisés a été beaucoup plus importante que l'augmentation des budgets alloués aux programmes de crédit et de remboursement de taxes. Aujourd'hui, ces outils ne sont plus en mesure de jouer leur rôle adéquatement et le système d'évaluation sur lequel ils s'appuient menace la viabilité des entreprises agricoles et forestières.

Selon nos estimations, basées sur les données les plus récentes du MAPAQ, les taxes foncières agricoles totales pourraient atteindre 262 M\$ en 2020, ce qui constitue une hausse de près de 85 % par rapport à 2007. Le PCTFA prévoit un plafond de croissance de 5 % par année; il a été atteint une première fois en 2016 et a été dépassé en 2017 et 2018. Il est prévu que le plafond sera également dépassé en 2019. Ce plafond restreint la croissance de l'aide accordée lorsque les hausses de la valeur des terres sont importantes. Ultimement, ce sont les producteurs agricoles qui en paient la note et nous estimons que si rien n'est fait, les taxes nettes des entreprises auront augmenté de 138 % entre 2007 et 2020. Dans tous les cas, les municipalités perçoivent les taxes totales qu'elles ont calculées, que ce soit par le biais du programme ou directement des entreprises agricoles; elles ont donc peu d'intérêt à limiter le montant de taxes chargées aux entreprises agricoles et forestières.

**PART DES TAXES FONCIÈRES COUVERTES PAR LE PCTFA ET PART PAYÉE PAR LES PRODUCTEURS AGRICOLES (M\$)**



Selon les dernières données disponibles, 57 municipalités ont appliqué un taux distinct aux immeubles agricoles en 2017 (41 en 2016). Bien que ce nombre soit en croissance, il demeure trop faible par rapport au nombre de municipalités où la valeur des immeubles agricoles a augmenté beaucoup plus que celle des immeubles résidentiels, soit 526 municipalités en 2017 par rapport à 469 en 2016.

Dans les 222 municipalités où un nouveau rôle est entré en vigueur en 2017, la croissance de la valeur des immeubles agricoles (32,2 %) a été presque le triple de celle des immeubles résidentiels (11,7 %). Bien que les données officielles ne soient pas disponibles pour les rôles de l'année 2018 et ceux de l'année 2019, les informations reçues de la part de nos fédérations régionales nous permettent d'estimer que cette tendance se poursuivra.

Dans le secteur forestier, comme le remboursement de taxes foncières est imposable, le soutien réellement offert est réduit et l'administration du programme est complexe. En effet, ce remboursement varie selon le taux de taxes en vigueur et le taux marginal d'imposition du particulier. De plus, l'absence d'une catégorie d'immeubles pour les boisés privés sous aménagement rend impossible leur identification sur le territoire des municipalités; ces dernières ne peuvent donc pas leur attribuer un taux distinct de taxation.

Les iniquités liées à la fiscalité foncière agricole doivent être réglées une fois pour toutes. Lors des dernières élections, le nouveau gouvernement avait indiqué qu'il souhaitait transférer un point de la TVQ aux municipalités afin de diminuer leur dépendance à l'impôt foncier. Voilà l'occasion idéale de revoir le régime de taxation foncière agricole afin de le rendre équitable.

## ▶ Nos demandes

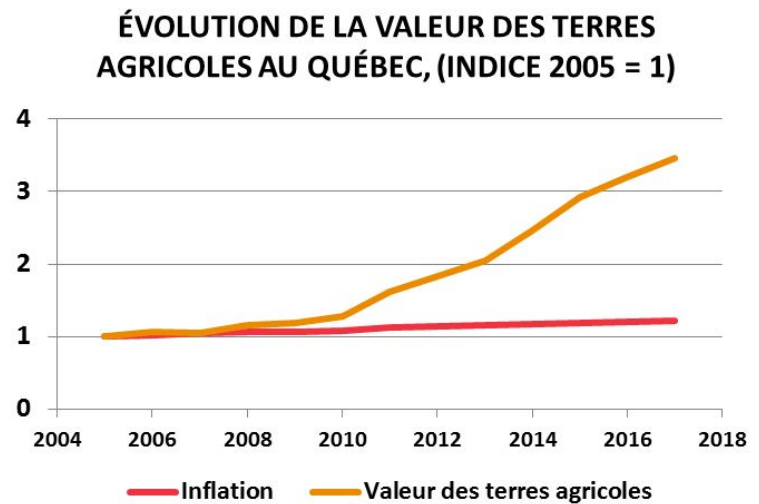
- ▶ **Retirer le plafond de 5 % sur l'augmentation budgétaire annuelle du PCTFA;**
- ▶ **Introduire, dans la Loi sur la fiscalité municipale, des maximums sur la valeur imposable et le taux d'imposition des terres agricoles et des boisés privés;**
- ▶ **Obliger les municipalités à avoir un taux distinct agricole inférieur au taux général lorsque la part des taxes attribuables aux immeubles agricoles augmente au point de déplacer le fardeau fiscal vers ce secteur;**
- ▶ **Dans le secteur forestier, créer une catégorie d'immeubles pour les boisés privés sous aménagement et ne plus assujettir les remboursements de taxes à l'impôt sur le revenu.**





## Soutenir la relève par un meilleur accès aux terres

Les terres cultivables permettant aux producteurs agricoles d'exercer leur métier ne constituent que 2 % du territoire québécois. Elles sont une richesse collective non renouvelable que l'on doit préserver pour les générations futures.



Au cours des dernières années, les achats de grandes superficies agricoles par des sociétés d'investissement se sont multipliés. Les terres sont désormais considérées comme une valeur refuge par ces gros joueurs. Les producteurs se font damer le pion et la relève ne peut tout simplement pas soutenir cette concurrence lorsque vient le temps d'acheter une parcelle de terre pour s'établir. D'ailleurs, entre 2005 et 2017, le prix des terres agricoles a triplé, passant de 4 924 \$ à 14 825 \$ l'hectare. Une augmentation 10 fois plus rapide que l'inflation.

Soulignons que dans certaines régions du Québec, notamment en Montérégie, des terres se sont vendues à plus de 50 000 \$ l'hectare en 2018.

Entre 2014 et 2017, les entreprises du secteur immobilier ont conclu 8,1 % des transactions d'actifs agricoles ou d'immeubles situés en zone agricole (comparativement à 1 % entre 2009 et 2013). Le phénomène de financiarisation des terres agricoles pourrait avoir des conséquences irréversibles sur notre façon de faire de l'agriculture du Québec :

- ▶ Passage d'une agriculture familiale à une agriculture de salariés;
- ▶ Diminution accélérée de l'importance économique et sociale des fermes de petite et moyenne taille;
- ▶ Hyperspécialisation et concentration des actifs;
- ▶ Diminution du nombre de fermes et dévitalisation des territoires ruraux.



Afin de contrer cette tendance lourde, le gouvernement doit intervenir et jouer son rôle de soutien au démarrage de nouvelles entreprises et à l'établissement des jeunes en agriculture. L'un des projets sur lesquels l'UPA travaille en collaboration avec Fondation est la fiducie foncière agricole capitalisée. Cette fiducie aura, notamment, l'objectif de protéger à perpétuité la vocation des terres agricoles et de proposer une offre de financement complémentaire. Le but est de permettre aux jeunes agriculteurs d'avoir accès à la terre et à certaines entreprises agricoles de consolider leurs activités et de sécuriser leurs actifs à long terme. La fiducie permettra ainsi à de nombreux producteurs d'accéder à la terre, en plus de constituer un patrimoine foncier agricole d'envergure.



## ► Nos demandes

- **Accorder un répit financier aux jeunes nouvellement établis, le temps que leur entreprise atteigne une maturité permettant de dégager des liquidités :**
  - **Un fonds de capital patient capable de supporter un risque élevé (emprunt financé jusqu'à 25 ans avec taux d'intérêt minimal et congé de paiement durant les premières années);**
  - **Participation financière de l'État dans la Fiducie Fondation-UPA.**



## Mettre en œuvre le plan vert agricole

Au cours des deux dernières décennies, afin de mieux protéger l'environnement, de nombreux changements ont été apportés aux pratiques agricoles et les exigences pour protéger le couvert forestier se sont accentuées. Pour y répondre, les autorités provinciales et municipales ont adopté des réglementations de plus en plus sévères.

Or, malgré les progrès réalisés, les attentes sociétales se multiplient et les producteurs agricoles et forestiers doivent sans cesse modifier leur façon de faire, si bien que la réglementation environnementale est devenue pour eux une source de préoccupation majeure.

La responsabilité de protéger les ressources repose sur les épaules des producteurs qui doivent prendre individuellement des décisions de gestion éclairées et assumer les coûts associés au respect de ces réglementations.

Nos normes sont parmi les plus contraignantes au monde et ont un impact important sur les coûts de production. L'agroenvironnement est devenu synonyme de lourdeur et d'entraves. Pire, le fardeau administratif qui en découle accapare l'essentiel des ressources dont nous disposons dans ce domaine.

Dans le dossier de l'adaptation aux changements climatique, peu de ressources ont été allouées au secteur agricole jusqu'à maintenant. Pourtant, depuis 2015, les producteurs assument la hausse du coût des énergies fossiles attribuable à la tarification du carbone. En fait, depuis quatre ans, c'est près de 135 M\$ qui ont été déboursés par les agriculteurs québécois, alors qu'en contrepartie, le MAPAQ a investi moins de 5 M\$ dans des mesures de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques<sup>9</sup>. La contribution des producteurs agricoles au Fonds vert c'est autant d'argent qui aurait pu être investi pour moderniser leur exploitation, notamment en matière d'efficacité énergétique.

**Il est donc grand temps de revoir les règles et de retrouver le goût du développement durable. Pour cela, il nous faut une vision commune des objectifs à atteindre et un consensus sur les moyens à mettre en place pour y parvenir. Cette vision doit être établie à partir d'un diagnostic partagé. Elle doit déboucher sur des objectifs réalistes et mobilisateurs auxquels adhéreront les producteurs. Ces derniers doivent être au cœur de l'action et non pas en marge comme c'est le cas depuis trop longtemps.**

---

<sup>9</sup> Sources : Donnée de Statistique Canada relative aux émissions de gaz à effet de serre (1,9 Mt équiv. CO<sub>2</sub> en 2015), valeur moyenne de 19,30 \$ pour les droits d'émission d'une tonne de carbone établie à partir du résultat des quatre enchères de 2018 et du nombre d'entreprises recensées au Québec en 2016 (28 919).





## ▶ Nos demandes

- ▶ **Plan vert agricole : Impliquer les agriculteurs, les ministères et les intervenants concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'action sur l'agroenvironnement couvrant un horizon d'au moins 10 ans.**
- ▶ **Accroître les budgets en recherche afin de développer, pour chaque production, des solutions permettant, entre autres, une meilleure utilisation des pesticides, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation des entreprises aux changements climatiques.**
- ▶ **Former les producteurs et améliorer l'offre de services-conseils neutres (détermination des milieux humides à protéger, gestion des ennemis des cultures et des pesticides, adoption de pratiques de conservation des sols, etc.).**
- ▶ **Exempter les activités agricoles du versement de compensations pour atteinte aux milieux humides et hydriques.**
- ▶ **Promouvoir et soutenir la production biologique.**
- ▶ **Rétribuer les producteurs pour les biens et services écologiques rendus.**





## Appuyer les producteurs en foresterie privée

### ► Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

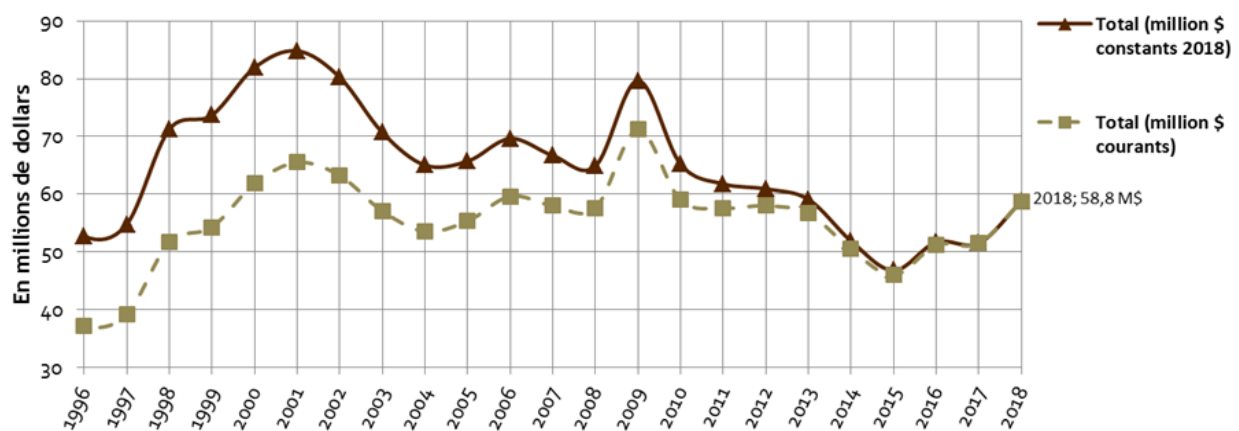
En raison de la faible rentabilité des investissements sylvicoles en forêt, mais des importantes retombées économiques qui découlent de la transformation du bois, la majorité des pays industrialisés soutiennent la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Au Québec, depuis 1986, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet de maintenir un réseau de conseillers dans toutes les régions. Sans ces outils financiers, les propriétaires forestiers délaisseraient la production et utiliseraient les autres attributs de leurs boisés, ce qui nuirait à une industrie déjà fragile.

Le soutien financier de l'État permet d'établir un véritable partenariat avec des propriétaires qui financent l'acquisition des terres, paient des taxes foncières, construisent des chemins, financent une portion des investissements sylvicoles sur leurs propriétés et protègent leur forêt pendant des décennies pour obtenir des peuplements forestiers à maturité.

Le principal programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées offert par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs vient à échéance le 31 mars. Son budget était de 28,5 M\$ en 2018-2019, mais il ne comble pas tous les besoins.



### ÉVOLUTION DES BUDGETS ALLOUÉS À LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE TOUS PROGRAMMES COMBINÉS



Sources : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Fédération des producteurs forestiers du Québec, Revenu Québec, RNCAN, Statistiques Canada IPC, Québec : 2002=100.



## ► **Machinerie forestière**

Aujourd'hui, on trouve environ 300 entrepreneurs offrant un service de récolte mécanisée en forêt privée. Le temps d'utilisation de la machinerie diffère de ce qui prévaut en forêt publique, puisque la récolte se fait généralement de jour, pendant un quart de travail; d'une part, les équipements sont opérés par leur propriétaire et d'autre part ces interventions chez de petits propriétaires forestiers se font à proximité des milieux habités. La planification du travail diffère également en raison des chantiers de plus petite taille.

Cette façon de faire allonge la période d'amortissement des équipements, car le nombre d'heures d'utilisation dans une année est plus bas en forêt privée qu'en forêt publique. Cela peut refroidir les institutions financières offrant des prêts, car les ratios de remboursement diffèrent. Toute mesure venant réduire les frais de financement des prêts se traduira par une hausse de la productivité et de la rentabilité des entrepreneurs dont le profit est souvent le salaire du propriétaire exploitant.



## ► **Nos demandes**

- **Renouveler le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et augmenter de 5 M\$ le budget qui y est alloué pour le porter à 33,5 M\$.**
- **Offrir un crédit d'impôt lié à l'achat d'équipements de récolte et de transport du bois en forêt privée.**



## Annexe : Cadre financier

		Budget actuel	Besoins additionnels	Informations complémentaires
Taxes foncières	PCTFA	160 M\$/an	-	Réduction du fardeau fiscal agricole
	Secteur forestier	13 M\$/an	2 M\$/an	
Relève	Capital patient	-	-	* FADQ (budget add.) : 44 M\$/an
	Fiducie Fondation-UPA		20 M\$	Sous forme de prêts
Aide à l'investissement et modernisation des programmes	FADQ (630 M\$/an)	436 M\$/an	194 M\$/an *	
	Programme Investissement	195 M\$/5 ans	55 M\$/5 ans	
	Programme Agri		-	* FADQ (budget add.) : 51 M\$/an
	ASRA		-	* FADQ (budget add.) : 31 M\$/an
Programme pour pallier la hausse du salaire minimum		-	115 M\$/4 ans	
Plan vert agricole : R-D, services-conseils (PSC), réduction des gaz à effet de serre, transition énergétique, rétribution des biens et services écologiques		40 M\$/an**	60 M\$/an	Sources : - **Prime-Vert et PSC : 40 M\$/an - Fonds vert : 40 M\$/an - MAPAQ : 20 M\$/an
Assurance récolte foin (sécheresse de 2018)		50 M\$	-	* FADQ (budget add.) : 25 M\$
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées		28,5 M\$/an	5 M\$/an	
Crédit d'impôt lié à l'achat d'équipements de récolte et de transport du bois en forêt privée			4 M\$/an	

